

Séance du 15 juin 2009

Présents: le bourgmestre Pierre Wies, les échevins Georges Ginter et Paul Weiler ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claude Kirpach, Claudine Kettel, Patric Glodt et la secrétaire Christiane Hamus-Hermes.

Excusé: le conseiller Pascal Clemen

Sans motif: le conseiller José Alcides Dos Santos Mendes

1. Le conseil communal approuve le plan de gestion 2010 des forêts de la commune, dressé par l'Administration des Eaux et Forêts et -
2. les devis et détail estimatif des travaux de voirie forestière à exécuter «der Manzebaach» à Larochette, parcelles 6 et 8 au montant total de 18.000 Euro TTC.
3. Les conseillers chargent le collège des bourgmestre et échevins de signer la convention avec l'Union Grand-Duc Adolphe pour lui confier les cours de musique portant sur l'organisation musicale dans la Commune. Le conseil approuve aussi l'organisation provisoire des cours de musique de la commune de Larochette pour l'année scolaire 2009/2010 dispensés par l'Ecole de musique de l'UGDA.
4. Selon la nouvelle législation scolaire, la nomination et l'affectation du personnel enseignant appartient au Ministre de l'Education Nationale. Cependant le conseil communal peut donner son avis en ce qui concerne l'affectation des enseignants sur la première liste des postes vacants. Par scrutin secret, le conseil communal propose à la Ministre d'affecter Monsieur Claude Bock à l'école fondamentale de Larochette.
5. L'organisation scolaire pour l'année scolaire 2009/2010 est approuvée.
6. Le conseil communal approuve l'acte notarié du 1er avril 2009 concernant la vente d'une parcelle du territoire communal sise à Ernzen, section B d'Ernzen, numéro 161/1635, lieu-dit Montée d'Ernzen place, concernant 1,44 ares au prix de 1.139,13 Euro aux époux David Tavares Da Silva et Maria dos Anjos De Almeida Estrela.
7. Conformément aux décisions antérieures, le collège échevinal informe le conseil communal périodiquement sur les pourparles avec les communes limitrophes en vue d'une collaboration plus approfondie, voire une fusion. Lors d'une réunion avec les communes de Fischbach, Heffingen et Nommern en date du 4 juin

2009, le bourgmestre Pierre Wies avait tout d'abord fait un tour d'horizon des antécédents, vu que les collèges échevinaux de Heffingen et Nommern participaient pour la première fois. Après discussion, l'assemblée retenait que la fusion des 4 communes était le but à atteindre. Charles Margue de l'institut TNS/Ilres expliqua et présenta ses réflexions quant à un sondage auprès de la population des 4 communes. Le bourgmestre Pierre Wies annoncera le sondage aux citoyens de Larochette lors de son allocution à l'occasion de la Fête Nationale. Le conseil communal donne feu vert au collège échevinal pour continuer les pourparlers dans la direction choisie.

8. Des subsides sont alloués au Öko-Fonds (100 Euro), la Sécurité Routière (150 Euro) et la Luxembourg American Cultural Society (100 Euro).